



Monsieur Nicolas BARTHE
Maire de Toulouges
8^{ème} Vice-Président Perpignan Méditerranée Métropole

Toulouges, le 2 juin 2022

**Réponse écrite de M le Maire de Toulouges au rapport d'observations définitives (ROD) de la Chambre
Régionale des comptes (CRC) d'Occitanie**

Commune de Toulouges Exercice 2016 et suivants

A la lecture du rapport définitif, il apparaît que des précisions ou des réponses doivent être fournies pour complément ou modification.

La nouvelle majorité municipale ayant été élue le 28 juin 2020 et installée lors du conseil municipal du 3 juillet 2020, cette dernière n'a pu voter qu'un budget préparé par la majorité précédente avec une marge de manœuvre très faible (création du Pumptrack, annulation de l'achat d'un terrain, ...). Concernant les chapitres, l'ordonnateur actuel n'a rien pu changer, l'année étant déjà très avancée.

Dès le début du mandat, et suite aux alertes de la DGS d'alors, nous nous sommes attachés à un redressement des comptes publics et du fonctionnement de la municipalité. Pour cela nous avons commandé deux audits à une société indépendante toulousaine : budgétaire et fonctionnelle.

De nombreux changements ont d'ores et déjà été engagés par rapport au fonctionnement de l'ancienne municipalité. Le rapport ne fait pas apparaître certains de ces changements et ne distingue pas suffisamment les pratiques passées et présentes. Le titre du rapport précise qu'il concerne les exercices 2016 et suivants, mais certains paragraphes s'arrêtent à l'exercice 2020, d'autres analysent l'exercice 2021.

Si nous souscrivons à de nombreuses remarques de la CRC, le travail déjà engagé et les nouvelles orientations prises vont dans le sens des recommandations, dont une partie est déjà en cours de mise en œuvre (point sur lequel nous voulons insister).

Dans cette réponse définitive, nous introduisons **les tableaux de données mis à jour** et joignons **les délibérations prises en Conseil municipal** qui peuvent être consultées sur le site de la commune.

Nous apportons également **des réponses aux paragraphes 4.3 et 4.4** qui n'apparaissaient pas dans le rapport provisoire.

Sur la synthèse :

I/ Une gestion des ressources humaines et procédures de marchés publics à fiabiliser.

La dernière mise à jour du tableau des effectifs a été votée en Comité Technique (CT) du 11 mai 2022 et en Conseil Municipal (CM) en date du 23 mai 2022, faisant suite à celles en CT du 1^{er} décembre 2021 et 2 février 2022 et en CM du 21 décembre 2021 et 17 février 2022.

Année	Commune		OMJC		TOTAL	
	Postes ouverts	Effectif	Postes ouverts	Effectif	Postes ouverts	Effectif
2016	232	98	60	38	292	136
2017	240	97	60	35	300	132
2018	270	104	59	40	329	144
2019	276	114	59	39	335	153
2020	285	126	60	40	345	166
2021	294	108	61	38	355	146
2022	297	155	0	0	297	155

Il est à noter qu'en 2022, et avec l'intégration des effectifs de l'OMJC, la variation entre 2020 et 2022 est de - 48 postes ouverts et - 11 pourvus ; contre + 53 postes ouverts et +30 effectifs entre 2016 et 2020.

En matière de recrutement, depuis la mise en place de la nouvelle majorité, un jury de sélection est systématiquement convoqué et aucun arbitrage n'est donné par décision unique du Maire, contrairement aux pratiques précédentes.

Concernant l'évaluation annuelle et le régime indemnitaire, la mise en place a été approuvée en CT du 14 octobre 2021 puis en CM du 25 octobre 2021 (délibération n°2021/276), dans les deux cas à l'unanimité des votants. Le RIFSEEP a été versé sur le salaire de février 2022 avec rattrapage du mois de janvier.

Enfin, en ce qui concerne le respect de la durée légale du travail, comme rappelé par M le Préfet en octobre 2021, l'actualisation a été votée au CT du 1^{er} décembre 2021 et en CM du 21 décembre 2021 (délibération n°2021/385).

Sur les procédures de marchés publics, toutes les observations concernent les exercices 2016 à 2020. Depuis la nouvelle mandature, un responsable achat s'occupe des groupements de commande et un guide des procédures est en cours d'élaboration.

II/ Une situation financière dégradée.

Si entre 2017 et 2020, la situation financière de la commune s'est en effet fortement dégradée comme le note le rapport, depuis 2020 la gestion rigoureuse et le choix courageux de la nouvelle équipe municipale d'augmenter les taux de la taxe foncière ont permis dès 2021 d'avoir une CAF brute en augmentation de 13,5% après une baisse de 47,3 % entre 2017 et 2020. De la même manière, l'excédent brut a diminué de 43,9 % de 2017 à 2020 et augmenté de 13,5 % entre 2020 et 2021. Enfin la CAF nette, en tenant compte des amortissements, est redevenue positive dès 2021.

La dissolution de l'OMJC est une décision qui permet de rationaliser les dépenses et de rendre plus efficace la gestion humaine. Si en effet la part charge personnel 012 au budget augmente, la subvention versée de la mairie à l'OMJC disparaît et les recettes (Caisse d'Allocations Familiales, inscriptions ALAE ALSH, spectacles...) de l'OMJC sont reversées au budget Commune. Cette dissolution, neutre la première année, vise à gérer plus efficacement par services toutes les compétences qui avaient été confiées à l'Office et à séparer les budgets « enfance jeunesse » et « culture » afin d'en améliorer la visibilité.

Sur l'investissement une programmation pluriannuelle a été présentée au ROB 2022 et votée à l'unanimité du conseil municipal du 17 février, l'ensemble des comptes administratifs conformes aux comptes de gestion ainsi que tous les budgets ont été approuvés à l'unanimité lors du CM du 4 avril 2022. Les projets ont été revus à la baisse et pour beaucoup subventionnés au maximum légal. La prévision est loin des 9,2 M€ de la période 2016-2020 pour 2020-2026.

Si la CRC estime que la stratégie est difficilement tenable, nous pensons que c'est parce qu'elle analyse les données des années 2016-2020, sans tenir compte de l'évolution positive engagée dès le début du nouveau mandat.

La CRC remplit pleinement sa mission d'expertise financière, mais n'a pas pour rôle de porter un regard politique sur la situation de la commune. Or, une ville qui n'évolue pas est une ville qui se meurt. Et pour faire évoluer de façon positive les recettes, il faut faire vivre la cité, la rendre attractive pour attirer les investisseurs et les habitants.

Si nous ne pouvons que souscrire à la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement (ce qui devient difficile dans le contexte actuel de hausse des prix des énergies, des fournitures, de la hausse des indices des agents de catégorie C, des évolutions de carrières ...), il est aussi nécessaire et demandé par la population d'avoir un service public de qualité.

Nous avons d'ores et déjà engagé ou poursuivi de nombreux travaux pour économiser l'énergie, réorganiser les services, regrouper les achats (téléphonies, fournitures...). Preuve en est sur les budgets 2021 et BP2022, où le rétablissement d'une CAF nette tenant compte des amortissements est effectif.

Sur les recommandations :

Avis rédigés conformément à la nomenclature du guide de la Cour des Comptes d'octobre 2017 et en lien avec les justificatifs donnés en suivant dans le contenu du rapport.

1/ Assurer à l'avenir la régularité des dispositifs de financements par fonds de concours des investissements de compétences communautaires. « Mise en œuvre incomplète »

Nous considérons pour notre part que la mise en œuvre est complète puisque la commune depuis 2021 ne verse plus aucun concours financier en investissement à la communauté urbaine et s'en tient strictement à son enveloppe de plan pluri annuel d'investissement négocié avec son montant d'attribution de compensation.

2/ Déterminer et suivre l'objectif de référence. « Non mis en œuvre »

Nous sommes d'accord avec ce point. Nous souhaitons juste préciser que la clôture de l'OMJC au 31/12/2021 et l'intégration de ses effectifs au 01/01/2022 sur la commune nous demande un certain laps de temps d'adaptation et d'actualisation du tableau des effectifs.

Nous avons ainsi, au dernier conseil municipal du 23 mai et après accord unanime du CT du 11 mai, supprimé plus de 61 postes et nous actualiserons aussi en décembre ce dernier pour revenir autour des 200 postes ouverts et 151-155 pourvus.

Nous déterminerons notre effectif de référence à cette période et sur la base de 180 à 200 postes maximum (lors des périodes de recensement).

Aussi nous considérons ce point comme « Mise en œuvre en cours ».

3/ Se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux emplois de collaborateur de cabinet.

« Totalemment mis en œuvre »

Nous sommes ravis de la prise en compte par la CRC de l'actualisation réalisée par nos soins, la nouvelle équipe municipale s'étant fait un devoir de régulariser la situation sans délai.

4/ Adopter et mettre en application, sans délai, un nouveau règlement de temps de travail, conforme aux dispositions légales applicables. « Non mis en œuvre »

Comme nous l'avons précisé en réponse au rapport provisoire, la délibération, a été votée au CT du 1er décembre 2021 et en CM du 21 décembre 2021 avec la délibération n°2021/385 jointe.

Sur ce point 4, nous considérons que « Mise en œuvre en cours » à minima aurait été bien plus conforme aux travaux et engagement de la collectivité.

5/ Sécuriser les procédures et renforcer les contrôles en matière de suivi des effectifs, des contrats, du temps de travail et des éléments de rémunération. « Non mis en œuvre »

Nous sommes d'accord avec ce constat mais nous sommes aussi confiants dans le travail réalisé sur l'organigramme, avec des chefs de service dédiés, un renforcement du pôle RH à effectif constant à venir, complété par les missions RH des cadres intermédiaires, ce qui nous permettra une meilleure efficacité sur le sujet.

Nous considérons aussi que depuis 2021 le niveau de contrôle DGS/ service RH et élus délégués / cadres intermédiaires, ainsi que la mise en œuvre du RIFSEEP sur l'année pour une application au 01/01/2022, nous auraient permis de voir nos efforts validés par une « Mise en œuvre en cours » à minima.

6/ Organiser la fonction achat en veillant à la bonne définition des besoins et au suivi de la computation des seuils. « Non mis en œuvre »

Comme vous l'aviez constaté lors des échanges et du contrôle sur site, nous considérons que cet enjeu avait été clairement identifié et la fonction achat formalisée dans notre organigramme d'avril 2021 par la création d'un service logistique (sans création de poste). Ce service basé au centre technique municipal est transversal à tous les services et est l'unique interlocuteur avec le secrétariat général pour les marchés (MAPA ou autres).

La CRC avait pu constater que les premiers marchés (comme ceux des photocopieurs, des fournitures administratives ou des impressions) au même titre que la commande locale, avaient fait l'objet de mises en concurrence, assurant la présence de nouveaux fournisseurs ainsi qu'une rotation pour les commerçants locaux.

Nous pensons très sincèrement que « Mise en œuvre incomplète » aurait été plus réaliste, voire « **Totalement mise en œuvre** ».

7/ Formaliser un guide de l'achat public à appliquer pour l'ensemble des achats. « Non mis en œuvre »

Nous sommes d'accord sur le fait que le guide n'est pas formalisé à ce jour, mais les consignes ont été données au service Logistique et à tous les autres, avec la mise en place d'une centralisation des engagements par le Maire ou le DGS, après validation des services et ou de celui de la logistique.

Nous pensons donc que « Mise en œuvre en cours » aurait été plus conforme.

8/ Documenter les procédures de gestion, en particulier les circuits de validation, des engagements aux mandats. « Non mis en œuvre »

Nous sommes très surpris de cet avis puisque, lors du contrôle dans les services, la CRC avait pu se rendre compte du nouveau circuit mis en place. Certes il fonctionne aujourd'hui par navettes papier, mais nous vous avons exposé la problématique de l'obsolescence des outils, que la CRC avait pu constater : supports et matériels informatiques, serveurs et sauvegardes, téléphonie ne nous permettent pas de dématérialiser l'ensemble. Toutefois le circuit existe bel et bien et fonctionne. En 2023 cette étape sera engagée.

Aussi nous considérons ce point comme « Mise en œuvre en cours » à minima.

9/ Rationaliser le nombre de régies afin de faciliter la mise en œuvre des contrôles réglementaires de leurs opérations. « *Non mis en œuvre* ».

De notre point de vue et après le contrôle sur place, la CRC a pu constater la rigueur de la tenue des régies. Une régie a été supprimée et pour achever ce travail de rationalisation, nous attendons la mise en œuvre du portail Famille à compter de juin 2022 pour les inscriptions à tous les services éducatifs. Nous pensons, qu'à terme, la très grande majorité des paiements se fera via le portail et donc par voie dématérialisée. 80% des paiements s'effectuent déjà par prélèvement bancaire.

En fin d'année, la reprise des budgets et des régies de l'OMJC en fin d'année ne nous a pas permis d'aller plus vite.

Toutefois nous considérons ce point comme « **Mise en œuvre en cours** » à minima.

10/ Se rapprocher du comptable public afin de corriger les écarts de l'actif immobilisé. « *Non mis en œuvre* »

Sur ce point, nous sommes également surpris de l'appréciation « Non mis en œuvre ». En effet, nous vous avons fait part de premiers points avec le correspondant de la DGFIP sur un état des lieux du rapprochement des inventaires (mail du 26/07/2021) et avec notre trésorier le 4 août également sur le sujet.

Nous n'avons pu avancer davantage avec le correspondant, ce dernier ayant été muté dans une autre direction et dans une autre région (mail du 24 novembre 2021). Mais le travail se poursuit et les délibérations du dernier conseil municipal en attestent (amortissements et subventions d'équipement / neutralisation des amortissements). Cf délibérations jointes.

Aussi nous considérons ce point comme « **Mise en œuvre en cours** » à minima.

11/ Maitriser les dépenses de fonctionnement pour assurer le rétablissement de la capacité d'autofinancement. « *Non mis en œuvre* »

Avant le contrôle de la Chambre, nous avons fait un diagnostic interne avec l'ancienne et le nouveau DGS (en poste au 01/01/2021) des faibles marges de manœuvre de la commune. Ce diagnostic a été confirmé par un audit externe.

Plus des deux tiers des dépenses de fonctionnement sont des dépenses contraintes, en particulier les dépenses de personnel, avec l'intégration de l'OMJC désormais dans les services communaux.

La nouvelle équipe municipale a pris une décision courageuse d'augmentation des taux dès 2021 afin d'arrêter au plus tôt la spirale de déficit. Toutefois, les décisions publiques dues aux contextes local, national et international (augmentation des catégories C, déblocage du point d'indice, Rifsseep, crise sanitaire, tension internationale et inflation...) viennent ralentir notre redressement, qui ne sera pas aussi important que prévu.

Il est important de souligner l'engagement de la commune de Toulouges dans un plan de continuité des services pendant les périodes Covid, les deux opérations 2021 et 2022 pour l'accueil de centres de vaccination, et celle toujours en cours de centre de dépistage, unanimement reconnues par tous les services de l'Etat (ARS et Préfecture notamment) comme exemplaires.

De plus, les délibérations du dernier Conseil municipal en attestent, les recommandations sur la clôture de budgets annexes anciens (Logements sociaux Co et Logements Sociaux II) comme celui de l'OMJC ont été soldés.

Comme nous nous y étions engagés avec les services de la DGFIP de Saint Estève, que nous tenons à remercier, et comme cela vous avez été exposé en perspective lors de votre venue (ceci même avec plus de 6 mois d'avance puisque nous comptons le faire fin 2022). Cf délibérations jointes.

L'évolution naturelle des bases imposables et éventuellement des recettes exceptionnelles (dont cessions immobilières et autres) devraient permettre de compléter le financement de nos investissements, sans recours démesuré et non finançable à l'emprunt pour le reste du mandat.

Toutefois, la commune ne peut pas tout et fait partie de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, qui s'apprête à partager la compétence voirie avec les communes en 2023. Les négociations avec l'ensemble des communes sont en cours pour assurer le financement des personnels, fonctionnement et autres charges via l'attribution de compensation, et cofinancer l'investissement sur les voiries d'intérêt communautaire comme le permet la loi 3DS. Nous sommes donc aussi contraints par les choix de notre EPCI et resterons vigilants pour préserver les intérêts de la commune et conserver les équilibres et le cap du redressement de ses capacités financières.

Aussi nous considérons ce point comme « Mise en œuvre en cours ».

12/ Ajuster le plan pluriannuel d'investissement de la commune à hauteur de ses capacités financières.

« Non mise en œuvre »

Sur la base de nos résultats financiers 2021 et des perspectives évoquées lors du DOB 2022, nous pensions avoir faire preuve de justesse et d'adaptation.

Le projet du stade a été revu à la baisse (quasiment de moitié) en saisissant nos partenaires financiers (Etat et Région qui ont confirmé leur taux de subventionnement). Ainsi il a été démontré qu'au cours de l'instruction, documents à l'appui, le financement ne correspond pas à un projet de 1,35 M€ mais seulement à sa tranche 1 d'un montant de 858 074 € HT en Investissement, fortement subventionné par la Région Occitanie, l'Etat et la FFF.

Nous avons investi dans des priorités ne pouvant être différées comme la mise aux normes des bâtiments communaux et la modernisation des outils et des infrastructures.

L'application stricte de critères financiers se heurte en effet à la réalité de l'entretien urgent des bâtiments, des équipements structurants et de la nécessaire modernisation des services et du personnel.

Rendre la ville plus attractive, adapter et moderniser l'offre de services publics est un devoir pour les élus et les personnels qui nécessite un cadre financier sécurisé, que nous légitimons tous, et des choix politiques raisonnés, mais qui ne peut supporter un blocage financier total. C'est grâce à une bonne temporalité des arbitrages et des programmations que nous comptons assumer l'exigence de rigueur financière, tout assurant la mise en œuvre de services publics de qualité.

Aussi nous considérons ce point comme « Mise en œuvre en cours » à minima.

CONCLUSION TEMPORAIRE : la commune s'est engagée, et ce même avant le contrôle de la CRC, dans une réorganisation et une modernisation de son administration ainsi que dans une remise à niveau des bâtiments et équipements publics, avec un objectif d'amélioration constante des services. Ainsi sur les 12 recommandations, 3 sont totalement mises en œuvre par la municipalité et 7 partiellement ; ceci en 2 ans de mandature, alors que certaines lacunes datent de 2016.

Sur le contenu du rapport :

1.2. Gouvernance et organisation de la commune

En page 11, le rapport indique que « la réorganisation s'est accompagnée d'un renouvellement des responsables des pôles par le recrutement » de différents cadres.

Or, seul le DGS a été recruté au 01/01/2021, mais ceci en remplacement de la DGS partant en retraite via un dispositif de carrière longue à la même date. Les autres cadres étaient déjà en poste sur la commune.

Les rapporteurs notent également que le directeur des services techniques, la responsable de la crèche et la directrice de la petite enfance ont été recrutés en 2020 ou 2021.

Le DST, est en poste depuis le 01/12/2018 et n'a pas changé d'affectation depuis la nouvelle majorité. Son recrutement fait suite au départ en disponibilité de son prédécesseur au 01/01/2019 au même poste. Pour la responsable crèche, il ne s'agit pas d'un recrutement mais d'une réorganisation des personnels OMJC : l'ancienne responsable de la crèche est passée responsable du RAM et l'ancienne responsable du RAM a été nommée responsable de la crèche. En ce qui concerne la directrice du service Petite enfance, cette dernière était en congé maternité puis maladie avant de reprendre son activité au sein de la commune. L'ancienne équipe municipale ne souhaitait pas lui confier le même poste suite à sa maternité, ce que la nouvelle équipe n'a pas cautionné. Elle a dialogué et réintégré l'agent, la réinvestissant positivement dans ses missions, évitant un contentieux et par là-même, un nouveau recrutement.

Comme évoqué lors de votre visite de contrôle sur place, les différents sites administratifs existants ont été redéfinis par la nouvelle mandature et ainsi l'accueil des publics ne se fait plus que sur le site « Ferry » en centre-ville (avec le déménagement des services urbanisme sur ce site et la fermeture du standard téléphonique de Clairfont redéployé sur Ferry) afin de permettre un accueil des personnes à mobilité réduite sur place.

Effectivement la mise en place d'un parapheur électronique est programmée, mais au préalable et vous l'avez vu, des investissements sur la sécurisation informatique, le fibrage des sites et la mise en liaison de tous les sites ont été opérés en 2021. En 2022, ce sera le tour de la téléphonie pour son passage en voix IP puis effectivement, en 2023, une dématérialisation complète des circuits sur des équipements modernes et sûrs.

Les nombreuses actions initiées en 2021 sur la gouvernance et organisation de la commune viennent ainsi contredire la conclusion de non mise en œuvre.

1.3. Le transfert de compétences inabouti

La nouvelle gouvernance de la mairie a été mise devant les faits accomplis sur des transferts de compétences avec PMM. Il paraît difficile de répondre à ce point du rapport dans l'immédiat, en attendant les projets de la communauté urbaine suite aux décrets d'application de la loi 3DS.

En revanche, la convention Toulouges/PMM d'entretien des espaces verts de la zone d'activité (page 13-14) a été supprimée et chaque compétence transférée a fait l'objet d'une CLECT et d'une révision des attributions de compensation (AC) en conséquence.

Nous ne pouvons en effet nous prononcer sur la gestion de la communauté urbaine et les choix partagés entre les exécutifs précédents. Nous ne pouvons que constater que sur la compétence déchets le dispositif a été régularisé et que sur les conventions des pôles, le dispositif de mutualisation, tout à fait légal (contrairement aux conventions de gestion des communes), fonctionne bien.

Concernant les transferts de personnel, nous continuons à procéder avec la communauté urbaine à l'actualisation de ces mouvements. A ce jour un personnel a été réintégré sur la commune et l'AC augmentée

en conséquence. Il demeure un personnel encore à arbitrer sur lequel la commune de Toulouges et la communauté urbaine doivent statuer.

Comme évoqué lors du contrôle et visite sur place, nous confirmons que depuis 2021, la commune de Toulouges s'est engagée de son côté à ne verser aucun fonds de concours à la communauté urbaine afin d'augmenter ses investissements « voirie ». Ceci est facilement vérifiable à la lecture de notre CA et nous le confirmons tout en renouvelant notre engagement. Comme pour le budget communal, la commune a adapté son plan pluri annuel d'investissement sur la voirie aux enveloppes convenues et financées par les transferts de ressources fiscales et autres, et soldées par l'AC.

Toutefois la commune fait part de son inquiétude quant au projet de la communauté urbaine de re-transférer aux communes la compétence « voirie » en 2023. Les élus et les services de la commune seront très vigilants sur ce transfert éventuel et sur les retours d'affectation des charges et produits inhérents.

1.4.2 L'office municipal de la jeunesse et de la culture

Si la reprise des activités de l'OMJC entraînera des dépenses de personnel supplémentaires au chapitre 012, elle permettra des économies en dépenses de gestion courante et au chapitre 65 des subventions. Le bilan de fonctionnement sera positif en réorganisant les services et en rationalisant les commandes, ce qui permettra une visibilité accrue sur ces compétences « maîtresses » de la commune.

Les élus ne voient pas en quoi la masse salariale (partie ex OMJC) serait plus importante en étant rattachée à la commune, qu'en étant un satellite. Ces derniers maintiennent que la réorganisation et la mobilité des agents entre la commune et l'ex OMJC, avec de nouvelles fiches de poste, permettront de générer des économies en ressources humaines, complémentaires aux économies matérielles.

2.1. La gestion des ressources humaines

Non seulement la nouvelle municipalité a arrêté en 2021 d'importantes évolutions, mais elle a mis en place en janvier 2022 le RIFSEEP, projet adopté à l'unanimité des membres du CT comme du CM.

2.1.1.1. Le suivi des effectifs

« Le tableau des effectifs n'était pas renseigné dans les documents budgétaires **avant 2020** » semble une formulation plus précise et appropriée.

Le nombre de CT réunis entre 2016 et 2020 (4 années) est de 7 ; contre 7 CT entre 2021 et mai 2022 (18 mois).

Le service du personnel a été renforcé dès février 2021 par un poste partagé d'un agent à temps complet entre les finances et le service ressources humaines.

Le tableau des effectifs a été largement revu au fur et à mesure des différents CT et CM (voir tableau de la synthèse).

2.1.2. Les collaborateurs de cabinet

En ce qui concerne l'agent qui occupait le poste de direction de cabinet au début du mandat, cette dernière ne l'occupe depuis qu'elle a été recrutée à la direction du pôle Enfance Jeunesse qui correspond à ses compétences. De plus, demeurent évoquées les anciennes fonctions d'élue de cette personne qui n'exerce plus aucun mandat et n'a plus aucun lien avec la municipalité actuelle de Perpignan ni même la communauté urbaine PMM.

Or selon l'article L. 211-3 du code des juridictions financières évoqué page 9 du rapport de la CRC, il est précisé que « *L'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations* ». Nous sommes donc surpris du maintien de ce paragraphe.

2.1.4. L'avancement

Le comité technique (CT) du 3 juin 2021 a délibéré à l'unanimité sur les propositions de Lignes Directrices de Gestion (LDG). Ceci en toute transparence pour les élus et les agents, ce qui n'était pas le cas auparavant sur la période du contrôle de la Chambre.

2.1.5. La formation

Plusieurs réunions explicatives sur le RIFSEEP et les entretiens professionnels de début 2022 ont permis de rappeler l'importance et la nécessité de la formation professionnelle, avec le double objectif d'évolution de carrière des agents et d'amélioration des services.

2.2.1. La durée légale annuelle

Suite au vote du CT en date du 1^{er} décembre 2021 et du CM du 21 décembre 2021 (délibération n°2021/385), la durée annuelle du temps de travail de 1607h est effective.

Le rapport reprend ces dispositions, indique que c'est un progrès notable avant de préciser qu'il n'est pas totalement respectueux avec un écart de 0,4 ETP, écart que nous réfutons avec les dernières dispositions prises CT du 11 mai 2022 et CM du 23 mai 2022. C'est la raison pour laquelle nous maintenons la conclusion que la recommandation est totalement mise en œuvre.

2.2.2. Le compte épargne-temps

Le CT du 11 mai 2021 et le CM du 23 mai 2022 ont validé à l'unanimité la mise en place du CET, ce qui constitue une avancée sociale pour les agents dont se félicite la nouvelle majorité. Cf délibération jointe.

2.2.3. L'absentéisme

Nous ne disposons pas de tous les bilans sociaux sur la période, toutefois nous constatons un fort absentéisme en 2019 et 2020 (9% en taux d'absentéisme en 2019 et 10% en 2020). Nous attendons en juin 2022 les chiffres de 2021.

Nous comptons sur la nouvelle organisation, le RIFSEEP, l'accompagnement des personnels (notamment à la crèche) et la formation pour faire diminuer ces chiffres sur 2022 et 2023.

A ce jour, tous les personnels valident leurs fiches de postes lors des entretiens d'évaluation qui ont été instaurés avec le RIFSEEP pour 2022.

2.3.1.1. Le régime indemnitaire par filière

La mise en place du RIFSEEP par la nouvelle majorité, alors que c'était une obligation légale depuis 2017, a permis de mettre à plat ces indemnités. La situation de la PM est en cours de régularisation.

2.3.2. Le paiement des heures supplémentaires

Le circuit est unique avec validation du chef de service, du directeur RH et du DGS pour récupération ou paiement ou inscription sur le Compte Epargne Temps.

2.3.3. La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Le nombre d'agents bénéficiant de la NBI de 10 points « accueil » correspond aux nombreux services de la commune Accueil Mairie Ferry, Mairie Clairfont, Théâtre, Maison du citoyen, Médiathèque, ALSH...

2.3.4. Les avantages en nature

La situation concernant le logement du gardien du parc est régularisée par délibération du conseil municipal du 4 Avril 2022.

Tous ces éléments et les observations de la CRC permettent de conclure que les recommandations sont en cours de mise en œuvre.

3. Les achats et la commande publique

En ce qui concerne les achats et la commande publique, le nouvel exécutif ne peut que souscrire aux remarques formulées. L'équipe municipale dès sa prise de fonction en a pris conscience et le rapport de l'audit commandé n'a fait que confirmer les observations. Des décisions ont de suite été prises pour y remédier, le groupement de commandes sur les services en a été le premier exemple pour les fournitures, papeterie...

Pour les CAO, le rapport semble indiquer que seul le service administration générale est impliqué. Il est à préciser que le directeur de pôle ou le responsable de service concerné par le marché assiste en tant qu'invité conseil à la CAO et que c'est lui ou elle qui étudie la partie technique et participe à l'attribution des notes correspondantes.

Pour la suite, nous ne pouvons commenter les choix de nos prédécesseurs. En revanche nous confirmons que les marchés sont regroupés et que des clauses de développement durable sont mises en place. Enfin pour la nouvelle tranche de rénovation thermique délibérée en février 2020 par la municipalité précédente, et que nous allons mettre en œuvre, une consultation est à l'étude.

Ces engagements sont confortés par la création du service logistique confié à un agent spécialisé.

Les observations portées par la CRC sur les anomalies de commandes entre 2017 et 2020 ont donc été régularisées dès la prise de fonction de la nouvelle municipalité. Là encore, la conclusion quant à la recommandation paraît ne pas tenir compte des actions énoncées, la mise en œuvre devrait être considérée comme à minima en cours.

4.1. Information financière à destination des élus et les prévisions budgétaires

Depuis une dizaine d'années et jusqu'au débat d'orientation et budget 2020, la commune a eu recours à un analyste. Depuis janvier 2021, le ROB et le budget sont préparés par le nouveau DGS et le service, puis présentés par l'Adjoint aux finances en commission « finances et contrôle de gestion », avant d'être proposés au vote en conseil municipal. Le ROB a même été voté à l'unanimité lors des conseils municipaux de Février 2021 et 2022.

Nous avons aussi vérifié et pris en compte les remarques de la CRC relatives à la communication des documents budgétaires sur le site internet de la ville. Ainsi nous y avons créé un nouvel onglet « Les données financières » dans la rubrique Vie Municipale. Nous avons déjà intégré dans cette rubrique dédiée, les ROB 2021, CA 2020 et BU 2021 ainsi que le ROB 202. Les CA 2021 et BU 2022 y seront rajoutés dans les prochains jours puisque le Conseil municipal a délibéré sur ces dossiers en avril dernier et que le compte rendu a été approuvé lors du CM

du 23 mai 2022. Les ROB, CA et BP des années précédentes et depuis 2014 sont également mis en ligne par nos services.

4.1.3 La qualité des prévisions budgétaires

Le rapport note que les prévisions budgétaires s'améliorent et qu'il n'y a pas d'anomalies sur les RAR. Nous nous félicitons d'une gestion rigoureuse et saine avec une sincérité des BP, dès les premiers exercices de la nouvelle majorité.

4.2.1.1 L'organisation du service des finances

Nous nous félicitons des progrès engagés dans ce domaine, comme le note le rapport, les commandes sont désormais contrôlées.

4.2.1.2. Dispositifs de contrôle interne

La mise en place en cours du contrôle de gestion en interne sera plus effective cette année avec l'intégration des services ex OMJC au budget de la commune. La nouvelle préparation budgétaire organisée et formalisée a permis un recensement des besoins par service, puis un arbitrage commun et un affichage en dépenses et en recettes des sommes budgétées par service. La mise en œuvre est donc en cours.

4.2.1.3. Dématérialisation des pièces comptables et sécurité du système informatique

L'obsolescence des matériels et la non-conformité de l'installation informatique ont là aussi été constatées dès la prise de fonction de l'équipe municipale, un plan d'investissement sur deux exercices est engagé, dont une grosse partie en 2021 est terminée et effective.

4.2.2. Les régies de la commune

Le grand travail de régularisation et de reprise des tous les arrêtés de régie a été effectué en même temps que leurs transferts, notamment celles du budget OMJC vers la Commune.

Deux régies sont en cours de clôture (dont une effective). Nous ferons un point à mi-année de leur statut et redéploiement éventuel par rapport aux besoins des services et aux recommandations de la CRC.

4.3.1. L'encours de la dette

L'écart sur le montant de la dette entre le compte administratif et la gestion du comptable public d'1 M€ sur le compte 167, datant d'une dizaine d'années, est encore un héritage de la municipalité précédente. Comme dans de nombreux domaines, nous nous engageons à corriger le bilan de l'ancien ordonnateur.

4.3.4. Les immobilisations

Nous prenons également note de l'écart entre les inventaires et procéderons aux rectificatifs dès que possible, ceci n'étant pas une priorité du comptable public.

4.3.4.3. Règles d'amortissements

Par délibération du Conseil municipal du 23 mai 2022, les règles d'amortissements ont été régularisées. Si les résultats budgétaires 2018 et 2019 ont été majorés par l'ancien ordonnateur, la fiabilisation de son actif est plus qu'engagée.

Conclusions intermédiaires au point 4

Les ROB et budgets présentés depuis 2021 font apparaître des informations plus rigoureuses et plus exhaustives à destination des élus et du public, les comptes rendus des CM publiés sur le site internet de la commune font apparaître les différents documents. Le futur site internet permettra de publier des documents plus volumineux et plus détaillés, déjà disponibles en mairie, et bientôt consultables à distance.

5. Analyse financière

Avec la maîtrise de l'augmentation des recettes fiscales pour les habitants et la diminution des charges générales de près de 53 k€ en 2021 après une augmentation 140 k€ entre 2017 et 2020 (page 42), les observations de la CRC démontrent une gestion rigoureuse et saine de la majorité actuelle.

5.3: L'excédent brut de fonctionnement et la capacité d'autofinancement

Voilà un exemple frappant de la nécessité de décomposer l'analyse. Ici les exercices analysés vont de 2016 à 2021 sans distinction de l'ordonnateur.

Nous souhaitons reprendre le tableau 23 en page 43 et le séparer suivant l'ordonnateur, comme ci-dessous.

en €	2017	2018	2019	2020	variation 2017-2020	en %
Produits de gestion (A)	5 605 265	5 792 467	5 830 249	5 998 039	392 774	7,0%
Charges de gestion (B)	4 855 761	4 810 382	5 332 845	5 577 557	721 796	14,9%
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	749 504	982 085	497 404	420 482	- 329 022	-43,9%
<i>en % des produits de gestion</i>	13,4%	17,0%	8,5%	7,0%		
+/- Résultat financier	- 106 790	- 81 707	- 86 687	- 67 444		
+/- Autres produits et charges exc	29 589	5 662	- 4 229	1 429		
CAF brute	672 303	906 040	406 489	354 467	- 317 836	-47,3%
<i>en % des produits de gestion</i>	12,0%	15,6%	7,0%	5,9%		
Annuité en capital de la dette	620 000	541 400	538 148	480 091	- 139 909	-22,6%

en €	2020	2021	variation 2020-2021	en %
Produits de gestion (A)	5 998 039	6 264 074	266 035	4,4%
Charges de gestion (B)	5 577 557	5 792 572	215 015	3,9%
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	420 482	471 502	51 020	12,1%
<i>en % des produits de gestion</i>	7,0%	7,5%		
+/- Résultat financier	- 67 444	- 60 215		
+/- Autres produits et charges exc	1 429	- 8 893		
CAF brute	354 467	402 394	47 927	13,5%
<i>en % des produits de gestion</i>	5,9%	6,4%		
Annuité en capital de la dette	480 091	461 589	- 18 502	-3,9%

Les tableaux ainsi présentés montrent bien que les charges de gestion sont maîtrisées depuis le changement de majorité et que la CAF brute s'est nettement améliorée. Nous ne pouvons être comptables de la gestion précédente. En revanche, les situations de la CAF brute, nette et de la dette se sont améliorées dès les premiers exercices comptables de la majorité en 2021 et les prévisions du BP 2022 sont sur la même tendance.